

ARRETE PORTANT FERMETURE DE ROUTE DE MONBERCET

N°2023-62PM

Le Maire de la commune de Saint Geours de Maremne

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- **VU** le Code de la Route
- **Considérant** qu'un Pivot d'irrigation entrave la chaussée, sur une portion de la route de MONBERCET,
- **Considérant** que, pour la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation le temps de l'intervention,

ARRETE

Article 1 : Une portion de la route de Monbercet sera fermée à la circulation jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Une signalisation adéquate de fermeture de ces routes sera mise en place par les Services Techniques de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le commandant de la Brigade Locale de Gendarmerie de Saint-Vincent de Tyrosse,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,

Fait à Saint Geours de Maremne, le 21 juillet 2023

**Le Maire,
Mathieu DIRIBERRY,**

